



Un français non français

Par rajmir, le 01/08/2015 à 23:44

Bonjour j'ai un grand problème si vous voulez me aider je suis une citoyen français depuis 2003 je suis d'origine algérienne je suis né ou Maroc en 1955 Après la mort de mon père on et entrée en Algérie Nous avons découvert moi et ma famille en 2002 que nous somme des francais par filiation pour avoir des passeports francais Seulement nous devons aller on France et demander à l'identité française moi et mes sœurs nous avant entre en France avec visa de 30 jour apres 32 jour Nous sommes allés à la mairie et nous avons demandé les passeport et les carte d'identité Nous leur avons donné tous les papiers, qu'ils ont demandés de nous Ceci était le 2003 Après peu de temps, nous avons reçu les passeports et les cartes d'identité, moi et mes sœurs après Je voulais prendre mes enfants adult et non adult avec moi , et pour faire les Procédures pour mes enfants il son demander la certificat de nationalité français j'ai demander la certificat de la nationalité français de la Cour du Tribunal Mais ils ont refusé de me donner la certificat Là m'est dit que nous devrions attendre pendant dix ans pour demander au certificat comment une mère pouvez vivre loin de leurs enfants tout ce temps la Un de mes adultes fils est allé au consulat français il a demandé comment faire pour prendre la résidence ou la nationalité française de sa mère direct d'Algérie, ils ont dit du l'Algérie vous avez pas le droit mais

Vous devriez aller en France la bas vous avez le droit pour obtenir vos papiers français seulement vous pouvez aller avec n'importe type de visa pour demander tes droit la bas , mon fils il était venir en France en 2009 mais ils sont lui dit qu'il faut retourner chez toi et demander un visa long séjour et autre dis il faut la certification de la nationalité français de ta mère , jais Engagé un avocat la première fois mais toujours le résultat était négatif Je suis patiente Douze ans Je vis dans un pays et mes enfants dans un autre pays Et maintenant avec l'age je ne peux pas vivre seul jais renouvelé mon passeport dernièrement après peu de temps j'ai reçu une convocation de la part de la préfecture après notre présence là bas moi et ma sœur ils nous dit désolé rendu nous les passeport et les carte national français il s'était une erreur de la préfecture mais vous inquiétez pas vous pouvez aller ou service étranger et demander une Carte de résident Nous avons refusé de lui donner la carte et le passeport ,Puis nous sommes descendus 'à la deuxième étage pour demander la carte de résident la femme au bureau la bas elle nous dis que nous avons pas le droit à la demande de la carte résidant car vous étés des français , jais engagé un autre avocat Six mois plus tard j'ai reçu une lettre de la cour qui dit Vous n'avez pas le droit d'avoir la certificat de la nationalité française et pour avoir le passeport et la carte national vous avez bien manipuler la préfecture, Est-ce que ça c'est logique j'ai manipuler peson Je suis citoyen français et je veux apporter mes enfants à vivre avec moi Je souhaite que vous me aider Douze années de solitude et de la distance de mes enfants Je vous souhaite aider cette pauvre mère brisée misérable